

Prêts aux petites entreprises—Loi

[Français]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?**M. Gauthier:** Non, monsieur le Président.**M. le vice-président:** Débat. La parole est à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre quelques minutes de la Chambre pour faire quelques commentaires sur le projet de loi C-23.

Le projet de loi dans sa forme originale visait à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises et dans le projet de loi on proposait que les petites entreprises pourraient être sujettes à des modifications dans les prêts qu'elles peuvent faire. Originellement, c'était 90 p. 100 du prêt qui devait être garanti par les banques, avec le gouvernement fédéral évidemment comme bailleur de fonds. L'amendement apporté au Comité et adopté diminuait cela à 85 p. 100 du prêt. Le projet de loi a aussi été amendé dans sa disposition qui fixe à 1 p. 100 le taux que la banque doit payer ou que l'emprunteur paiera évidemment, comme le disait mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker). L'institution prêteuse, monsieur le Président, va certainement passer ses coûts à celui qui emprunte, c'est normal qu'elle le fasse. Mais ces droits de 1 p. 100 du montant du prêt vont certainement alourdir la paperasse bancaire et réduire de beaucoup les revenus. La petite entreprise s'en trouvera défavorisée puisque rien dans la loi n'incite les mêmes institutions bancaires à améliorer le système, à augmenter les prêts qu'elles font à la petite et à la moyenne entreprises.

● (1140)

Je m'intéresse à ce dossier parce que, dans ma circonscription, plus de la moitié des emplois sont créés par la petite entreprise. Dans la circonscription d'Ottawa-Vanier nous avons une proportion de 87 p. 100 des entreprises qui sont des petites entreprises, des entreprises de moins de 25 personnes, et il est très important que ces petites entreprises aient accès à des fonds bancaires. Nous sommes quelque peu déçus de l'approche que le gouvernement a adoptée dans cette modification. Nous aurions cru que le gouvernement aurait cherché à encourager les banques à prêter à ce qu'on appelle au *prime rate*, à prêter au taux préférentiel. Ce n'est pas le cas. La banque va demander 1 p. 100 de plus et va demander ce pourcentage, évidemment, chez les petites entreprises. Alors, le projet de loi en cause, plutôt que d'améliorer le sort des petites entreprises, n'a pour but que de faire fructifier, encore une fois, les caisses du gouvernement et, si j'ai bien compris les commentaires du ministre en comité, c'est pour économiser de l'argent que le gouvernement a déposé ces amendements. Cela ne tient pas compte, monsieur le Président, de l'importance de la petite entreprise comme moteur de la création d'emplois et comme générateur important au Canada des emplois pour les Canadiens. Ces mesures, que je considère régressives, nuisent donc à la petite entreprise puisqu'elles étouffent l'emprunteur plutôt que de l'aider à se moderniser, à s'améliorer.

Monsieur le Président, le plafonnement du principal global du prêt est sujet à être modifié par le gouvernement, à changements à la loi, par le truchement des prévisions budgétaires. J'aurais pensé que le gouvernement aurait augmenté le maximum de \$100,000, auquel il est présentement tenu par ce projet de loi. Afin de pouvoir élargir la couverture et encourager l'entreprise moderne qui veut satisfaire aux exigences d'une

société de l'informatique, une société qui se modernise; \$100,000 aujourd'hui comme plafond à la petite entreprise, cela me paraît trop bas. J'aurais pensé que le gouvernement, dans ce projet de loi, aurait enlevé les \$100,000 et peut-être augmenté ainsi les chances pour la petite entreprise de s'améliorer, de se moderniser et de pouvoir offrir une meilleure concurrence dans cette ère technologique, dans ce changement assez difficile parfois pour eux de se moderniser dans l'informatique.

Tenant compte de ces quelques commentaires et avec beaucoup d'hésitation, monsieur le Président, je dois dire que ce projet de loi nous déçoit. Tout de même, le gouvernement, grâce au nombre de députés qu'il a, passera certainement à l'action aujourd'hui et c'est à regret que nous serons obligés de nous opposer à ce projet de loi.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le discours de l'honorable député? L'honorable ministre veut-il poser une question au député? Très bien, le ministre a la parole.

M. Bissonnette: J'allais répondre, monsieur le Président, aux questions ou aux attentes de mes collègues et en particulier à mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker) qui disait que cette loi était acceptée par tout le monde, sauf par le parti libéral.

Mais je me pose une question à ce moment-ci, monsieur le Président: Est-ce que le parti libéral a le pas quand tout le monde est d'accord, et qu'il n'y en a seulement un qui n'est pas d'accord? Je me pose la question: Qui est dans l'erreur? Si vous dites que le groupe de John Bullock est d'accord, que le groupe de Geoffrey Hale est d'accord, que les députés sont d'accord, que le parti néo-démocrate est d'accord, puis que le parti libéral n'est pas d'accord, alors il faut peut-être se poser la question: Qui est dans l'erreur? Je me pose sérieusement cette question et je pense que j'ai la réponse.

Pour revenir au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui soulevait une question sur le prêt de \$100,000, le maximum à \$100,000, alors je dois vous faire part mon cher collègue que les prêts l'an passé étaient en moyenne... Monsieur le Président, je dois vous dire que la moyenne des prêts l'an passé était de \$28,800. Alors on peut voir que ce n'était pas nécessaire pour le gouvernement d'augmenter à plus de \$100,000, mais par contre, nous avons une latitude dans ce projet de loi qui fera que si le marché impose une demande plus élevée, nous aurons la latitude d'y aller et d'y aller rapidement. C'était le but d'un des articles dans ce projet de loi.

Alors pour répondre aussi à d'autres inquiétudes du député de Gander-Twillingate (M. Baker), dans la plupart des pays qui ont des lois dans ce style-là, Loi aux petites entreprises, le «différentiel» n'est pas de 85-15, mais bien de 70-30. Cela nous fait voir qu'on est encore très généreux pour la petite entreprise. Et aussi, dans cet engagement, le gouvernement progressiste conservateur a consulté, chose que le parti libéral n'a jamais faite pendant son mandat. Nous avons consulté la petite entreprise. Nous avons consulté les banquiers. Nous avons consulté les groupes qui représentent la petite entreprise. Et nous ne sommes pas têtus non plus. Nous avons changé en chemin la possibilité de passer de 1 p. 100 à l'emprunteur, parce que l'emprunteur nous a demandé, au cours des négociations, au cours des consultations que j'ai eues partout au pays,